

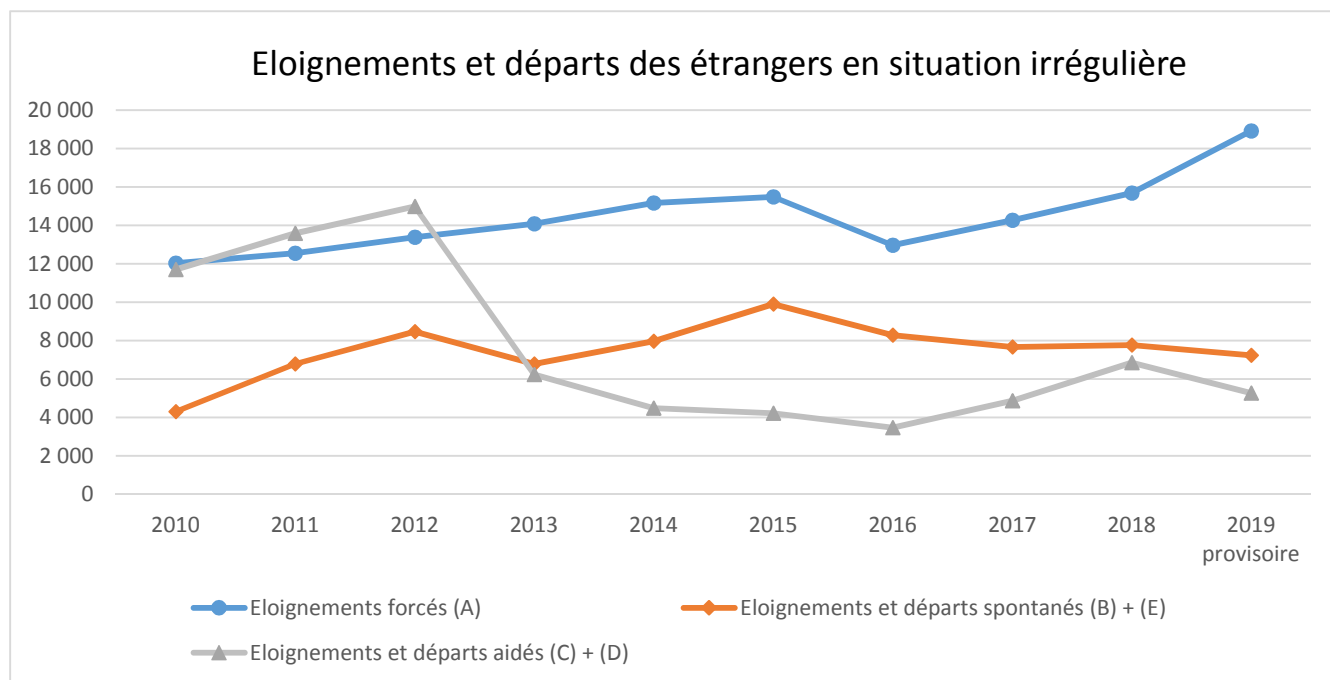
Eloignements et départs des étrangers en situation irrégulière en 2019

Le décompte des éloignements d'étrangers en situation irrégulière fait l'objet d'une ventilation selon trois types d'éloignements reflétant des modalités différentes de prise en charge de l'immigration irrégulière :

1. Les éloignements forcés, caractérisés par la prise d'une décision d'éloignement et sa mise en œuvre par la contrainte, qui regroupent les catégories suivantes :
 - Retours de ressortissants de pays tiers hors Union européenne ;
 - Réadmissions de ressortissants de pays tiers vers l'Union européenne ;
 - Renvois de ressortissants de l'Union européenne dans leur pays.
2. Les éloignements aidés, caractérisés par la mise en œuvre d'une mesure d'éloignement sans contrainte, grâce à une aide au retour.
3. Les éloignements spontanés, sans contrainte et sans aide, après une mesure d'éloignement, dont la comptabilisation est nécessairement partielle.

Par ailleurs, des étrangers en situation irrégulière peuvent décider de quitter le territoire sans avoir fait l'objet d'une mesure d'éloignement, tout en ayant recours à une aide. Ce sont alors des départs volontaires aidés.

Enfin, à partir du 1^{er} juillet 2014, lorsqu'un étranger en situation irrégulière se présente à la frontière, alors qu'il n'a pas été l'objet d'une décision d'éloignement préalable, sa sortie du territoire est prise en compte en tant que « départ spontané »¹.



Source : MI – DCPAF

¹ Jusqu'au 1^{er} juillet 2014, lorsqu'un étranger en situation irrégulière se présentait à la frontière, alors qu'il n'avait pas été l'objet d'une décision d'éloignement préalable, une telle décision d'éloignement pouvait être prise à son encontre à la frontière ; sa sortie du territoire entraînait alors dans la catégorie des éloignements spontanés.

Eloignements et départs (métropole, tous pays)

		2015	2016	2017	2018 définitif	2019 provisoire	Evolution 2019/2018
Eloignements non aidés	retours forcés RPT*	7 039	6 539	6 909	7 348	9 060	+23,3%
	<i>dont vers les pays tiers</i>	6 311	6 166	6 602	7 105	8 858	+24,7%
	réadmissions RPT*	5 014	3 338	4 589	5 372	6 890	+28,3%
	renvois forcés RUE**	3 432	3 084	2 772	2 957	2 956	-0,0%
	Total forcés (A)	15 485	12 961	14 270	15 677	18 906	+20,6%
	retours spontanés RPT*	2 791	2 150	1 861	1 878	1 750	-6,8%
	renvois spontanés RUE**	597	537	358	332	338	+1,8%
	Total spontanés (B)	3 388	2 687	2 219	2 210	2 088	-5,5%
Total éloignements non aidés (A) + (B)		18 873	15 648	16 489	17 887	20 994	+17,4%
Eloignements aidés	retours aidés RPT*	1 079	809	1 066	2 066	2 752	+33,2%
	renvois aidés RUE**	39	32	12	4	0	-100,0%
Total éloignements aidés (C)		1 118	841	1 078	2 070	2 752	+32,9%
Total éloignements (A) + (B) + (C)		19 991	16 489	17 567	19 957	23 746	+19,0%
Départs volontaires aidés	départs volontaires RPT* aidés	2 950	2 504	3 734	4 758	2 512	-47,2%
	départs volontaires RUE** aidés	143	123	44	17	3	-82,4%
Total départs volontaires aidés (D)		3 093	2 627	3 778	4 775	2 515	-47,3%
Départs spontanés (E)		6 512	5 591	5 438	5 544	5 143	-7,2%
Total sorties du territoire (A) + (B) + (C) + (D) + (E)		29 596	24 707	26 783	30 276	31 404	+3,7%

Source : MI-DCPAF

*RPT : ressortissants des pays tiers

**RUE : ressortissants de l'Union européenne

Publication du 21 janvier 2020